

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_217

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18 h 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022
BUDGET ANNEXE SKI ALPIN**

Date de la convocation : mercredi 7 décembre 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Votants : 29</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 29 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND PUGNET, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Suzy REY à Martine MACHON, Mathias LAVOLÉ à Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER à Anne LENFANT</p>
---	--

CONSIDÉRANT les éléments de budget ci-dessous :

BP 2022 - BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE

DEPENSES		
CHAPITRE 011		
6061100	Electricité	- €
6061300	Eau	500 €
6061400	Carburant lubrifiants	- €
6068000	Fournitures Explosifs autres	500 €
6063200	Petits outillages	500 €
6063600	Fournitures équipement travail	500 €
6064020	Fourniture bureau	500 €
6110000	Sous-traitance Maintenance	10 000 €
6132210	Redevance	500 €
6135200	Location mat. et outill. Vehicule	1 000 €
6155400	Entretien Matériel Roulant	1 000 €
6155800	Entretien Autres mobiliers	1 000 €
6152100	Entretien et réparations	6 000 €
6156000	Maintenance	
6161000	Assurances	
6167000	Assurances Neige	500 €
6170000	Formation	1 500 €
6181000	Documentation générale	- €
6226000	Honoraires	
6228000	Divers (navette)	
6231000	Publicité, promotion, foire	1 500 €
6241000	Transports	- €
6257000	Réceptions	- €
6261000	Frais postaux	500 €
6262010	Frais télécom. téléphone	2 500 €
6278000	Autres frais et commissions	1 000 €
6281000	Concours divers	500 €
6370000	autres impôts et taxes	
Total CHAPITRE 011		30 000 €
CHAPITRE 012		
6411000	Salaires	
6451000	Cotisations à l'Urssaf	
6453100	Retraite compl salariés	
6453200	Retraite prévoyance cadre	
6454000	Cotisations aux Assedic	
6480000	Autres chges de pers-fs-ancv-retraite	
Total CHAPITRE 012		25 000 €
TOTAL DEPENSES		55 000 €

RECETTES		
CHAPITRE 70		
7061	Transports de voyageurs	55 000 €
7088	autres produits	
Total CHAPITRE 70		55 000 €
CHAPITRE 74		
7475	groupements de collectivités	
Total CHAPITRE 74		- €
CHAPITRE 77		
778	autres produits exceptionnels	
Total CHAPITRE 77		- €
TOTAL RECETTES		55 000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 budget annexe SKI ALPIN

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

ID : 038-200040111-20221213-22_217-DE

SLOW

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 15 décembre 2022,

La Présidente,

Anne LEMFANT

